ABONNEMENTS:

Tunis-Tunisie Un an Fr. 10 Un an.....FR. 12 Six mois..... 4 | Trois mcis. PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

REDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS - Rue Es-Sadikia. 14 - TUNIS

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

ARRONCES:

Annonces diverses, la ligne PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les anyonces légales et judiciaires de la Régence

Tunis, le 20 Décembre 1894.

PAR LA Cie DES P. T. S. S.

Nous allons, aujourd'hui, raconter comment cette Cie des Ports de Tunis-Sousse-Sfax entend exploiter la concession qu'elle a obtenue et prouver, par $A \times B$, au gouvernement et à l'honorable Directeur général des Travaux Publics, que leur devoir est d'intervenir au plus tôt s'ils ne veulent voir notre port délaissé complètement, dans un avenir très prochain, par suite des tarifs exorbitants qui sont appliqués par les agents de cette compagnie rapace.

Dernièrement, le voilier — appelons-le Sainte-Marie, si l'on veutpartait de Marseille pour Tunis avec un chargement de 360 tonnes de marchandises diverses. La tonne lui était payée 5 francs 50 soit pour 360, la

somme de 1,980 francs.

Après avoir payé à Marseille, les droits de port, le courtage, le pilotage, le remorquage, l'assurance et ache-, que l'on connaît! téses vivres, ensemble 730 francs; il lui restait 1,250 francs, ce qui n'était pas mal pour un voyage heureux et rapide et pour un navire n'avant a son bord que le capitaine et sept hommes d'équipage. Mais ceux-ci avaient compté sans la Cie des Ports de Tunis-

Arrivé à la Goulette, premier embarras : la loi ne lui permet pas de profiter d'un vent favorable et de remonter le canal seul. Illui faut un remorqueur. C'est la loi! Cependant, le Gouvernement qui fait les lois devrait avoir son remorqueur. Il y a bien une potence pour les condamnés à mort! Pourquoi n'y a-t-il pasun remorqueur officiel attaché au port de Tunis? Un remorqueur est cependant plus nécessaire qu'une potence, car les condamiés ne perdent rien à attendre, tandis que les voiliers mangent le peu d'argent qui leur reste.

Done, après deux jours d'attente quelquefois les navires attendent quatre et cinq jours, la petite mouche qui reste encore actuellement pour le remorquage et qui appartient à M. Ben Attar qu'il faut remercier d'avoir bien voulu la conserver et tirer ainsi le Gouvernement d'embarras, — un « vaporino » se présente le long du bord, consent, moyennant la modique somme de cent vingt francs de remorquer le navire (aller et retour) et de faire admirer le beau canal et le bassin de Tunis au capitaine et à ses sept hommes d'équipage.

Retenons donc la somme de 120

francs, somme vraiment excessive, car le remorquage devrait se faire, comme en Algérie, pour 20 ou 25 francs. Probablement attend-t-on le fameux matériel de la Cie des Ports coûtant un demi-million, annoncé à grand fracas et dans lequel doit, peut-être, se trouver un « vaporino » quelconque.

A propos de matériel, il nous semble qu'on aurait pu obliger la Cie de MM. Duparchy et Préault de reprendre ce que les « Batignolles » avaient laissé. On n'avait, pour cela, qu' à insérer une clause dans le contrat et faire estimer ce matériel qui ne valait pas bien cher. On aurait ainsi gagné cinq grands mois et on aurait pu donner du travail à beaucoup d'ouvriers qui en réclament à grands cris. Peut-être que cinq autres mois se passeront encore sans qu'on puisse s'occuper d'une façon sérieuse de l'aménagement de notre port. Pour nous, la seule, la vraie raison qui a fait que la Cia des Ports de Tunis, etc., n'a point conclumarché avec la Société des Batignolles c'est qu'il fallait payer comptant; et des capitaux MM. Duparchy et Préault n'en avaient peut-être pas assez. On attendait le résultat de la fameuse émission! L'émission avortée

Mais, revenons à notre voilier, que nous avons laissé dans leport de Tunis et qui paie de ce fait, 0,50 par tonne pour droits d'accostage: 360 tonnes à 0,50 soit 180 francs.

Droits d'accostage n'est pas mal trouve car, il ne faut pas se figurer, que vous accosterez. Oh! loin de la! On vous donne un emplacement loin considérables et est aujourd'hui une des berges et vous pouvezjeter l'ancre concurrente redoutable pour Malte. dans la vase. Ensuite, moyennant des barques et finances — cela se paie 1,50 la tonne — vous pouvez opérer

votre débarquement.

L'administration, trop soucieuse, à notre avis, des intérêts de la C. des Ports, a créé un autre droit. Elle s'est dit : « le droit d'accostage est un droit qui pourra être discuté un jour ou l'autre et que bien des vapeurs font déjà payer par les négociants, il nous faut quelque chose du navire : créons le droit d'abri.

Et le droit d'abri qui coûte 0 fr. 30 par tonne fut créé, soit, pour un navire de 360 tonnes, 108 francs.

Récapitulons:

Remorquage. . . . fr. 120 Droit d'accostage

Droit de phare, 0,09 par tonne, de jauge 200 tonnes à 0,09:f.

18

18

Droit sanitaire, 0,09 la tonne, 200 tonnes de jauge à 0,09; f. Droit d'eau, à 1 fr. le mêtre cube

10 mètres à 1 fr. . . fr. Courtage à 0,375 la tonne et les formalités d'entrée et de

so tie du navire. 100 Lonnes lest (car les navires ne trouvent à Tunis que très ra rement du frêt de retour) à

Er vous arriverez à un total soit 🖟 fr. 20 par tonne, c'est-à-dire pres lu double decequiavait été payé à Marseille, puisque dans les 730 fr. tte ville figure l'achat des vivres se n pntant à environ 400 francs.

Il restait donc au navire et à son équil age 461 francs pour tout potage, pour 35 jours de travail y compris les risq es de mer.

Comme il est impossible de travailler dand les conditiens, le frêt pour Tunis va considérablement augmenter.

Et qui supportera cela, sinon le confidence?

Chuj-ci, au lieu d'avoir retiré tage de la gréation du port, qui couté près de quinze millions au pay y sera grevé de nouvelles charges, Il s la ressentira et diminuera. On sera dor grâce au système des monopoles et din concessions, arrivé juste au but oproso a celui qu'on avait voulu attei dre

l'est un exemple que nous avons do ne; tous les navires ou vapeurs so t dans le même cas.

dans les conditions dans lesquelles nous nous trouvons malheureusement, il aurait mieux valu supprimer presque toutes les taxes du port et suivre l'eremple d'Alger qui a fait des progrès

Il aurait mieux valu, a notre sens, au e i de donner la concession du port de Tunis le laisser dans le statu quo sans grandes commodités, mais sans taxes! Er moins de 10 ans le commerce de Tunis aurait décuplé et le Gouvernement aurait retiré une rente de plusieurs centaines de mille francs des seus, terrains qu'il a concédés à la C'è des Ports.

Une bonne fois pour toutes, assez du tout aux grandes compagnies qui absorbent et ne laissent rien dans le pays et rien aux habitants qui meurent de faim!

Pour nous résumer, le Gouvernement doit tâcher de rompre le contrat qu'il a passé avec MM. Duparchy et Préault — et les motifs ne manquent pas; nous lui en ferons connaître quelques-uns - s'il ne veut voir le commerce tunisien péricliter pour le plus grand préjudice de tous.

Laisser la concession de nos ports de Tunis, Sousse et Sfax à la Cie de MM. Duparchy et Préault serait la ruine de la Tunisie qu'on le sache-en haut lieu.

SIMPLE QUESTION

à M. l'huissier Proal

Le charmant homme qui veut faire € manger le nez — un superbe nez, entre parenthèse — de notre rédacteur en chef, par ses chiens » nous avons nommé M. l'huissier Proal, pourrait-il nous dire s'il a connaissance d'un code, pas d'un code chinois mais d'un code français, qui s'appellerait, paraît-il, le Code de Procédure Civile?

Et dans l'affirmative, nous le prierions très humblement, de vouloir bien consacrer quelques-unes de ses heures s'il lui en reste — à la lecture du dit code. Cela vaudrait infiniment mieux pour lui que d'aller « tailler » des « bacs » et perdre bêtement son argent. C'est un conseil d'ami sincère que nous lui don-

Il y trouverait un certain article 585, croyons nous, dont nous l'engagerions vivement à faire son profit s'il oubliait d'en tenir compte. Cet article, qui a trait aux saisies, serait ainsi conçu:

ARTICLE 585. — L'huissier (pour pratiquer une saisie) sera assisté de deux témoins français, majeurs non parents ni alliés des parties ou de l'huissier jusqu'au degré de cousin, etc.

Nous ajouterons que pour une saisie pratiquée à l'encontre d'un indigène, indépendamment des deux témoins français, l'huissier doit, en outre, être accompagné d'un interprête judiciaire, lequel ne peut, en aucun cas, servir de témoin.

Et nunc erudimini.

A. ROBERT.

Nous avons lu, avec le plus grand intérêt le taire de notre Chambre de Commerce, sur les douanes tunisiennes considérées au point de vue du commerce d'exportation et de réexpor-

Disons que ce rapport a valu à M. Martz, de la part de ses collègues de la Chambre de Commerce et leurs félicitations et leurs remerciements et qu'il a été imprimé et distribué aux frais de celle-ci.

Nous en reparlerons.

Un expert-arbitre conciliant!

Un de nos concitoyens nous apprend qu'après trois mois de plaidoiries, il est arrivé à amener son adversaire à reconnaître lui-même ce

qu'il lui devait. Un procès-verbal d'expertise de comptabilité détermina la solution qu'il était en droit d'attendre d'un procès sait sur la mauvaise soi de son adversaire.

Par ce procès-verbal, signé par lui, repré. sentant de la raison sociale pour laquelle ils travaillaient, leurs décomptes devaient être réglés au 5 % d'augmentation sur les prix du bordereau approuvé le 1er juillet 1893, par le Gouvernement Tunisien.

En cherchant bien, ils ont trouvé un expert agrée par les tribunaux de Tunis et à eux recommandé comme apte à suivre leur affaire.

Cet expert. M. X..., après avoir juré de bien

et fidèlement remplir la mission qui lui était confiée pour continuer l'expertise en ce qui concernait la partie spéciale aux travaux, — l'expert, désigné précédemment, ayant décliné toute compétence dans la partie technique du différend, — a trouvé bon, non seulement de ne pas tenir compte du procés-verbal signé en août dernier, mais encore d'augmenter d'une certaine somme, le total de celles encaissées par notre concitoyen, total reconnu par son adversaire lui-même, et n'ayant jamais été contesté.

Pourquoi M. X... a-t-il cru devoir augmenter ce total sans consulter les parties?

Pourquoi ce même expert a-t-il compté, dans sa note, des vacations pour transport sur les lieux alors qu'ils n'ont jamais reçu l'avis de convocation de s'y trouver eux-mêmes?

Quelle que soit l'érudition d'un expert, il ne peut à lui seul composer une encyclopédie. Il ne peut rien faire sans la présence des intéressés.

A notre avis, cet arbitre-expert incroyable n'a eu qu'un but: donner raison à celle des parties qui pouvait sinancer. Ses propres chiffres étant insuffisants pour arriver à ses sins, iln'a eu, à sa disposition, d'autres trucs que celui de la majoration dont il nous paraît très habitué.

En esset, l'adversaire de notre concitoyen qui lui demandait une somme solle aurait été débouté de sa demande si cet expert habile n'avait pas trouvé le moyen d'augmenter de deux ou trois cents francs, les sommes qu'il avait encaissées pour le faire condamner à payer en principal les deux ou trois cents francs et par suite, les frais et les dommages-intérêts.

Aussi, affirme-t-il qu'il peut prouver que la justice a été indignement trompée par le rapport d'expertise déposé par ce M. X... qui, à cette heure même, ne connaîtrait pas un mot de l'affaire sur laquelle il avait à expertiser.

Nous tenons le nom de ce singulier expert à la disposition de qui de droit et nous engageons nos compatriotes qui se trouveraient en affaires litigieuses de n'accepter comme experts que des personnes offrant des garanties très suffisantes au point de vue moral et au point de vue des connaissances techniques et pratiques des affaires qui seraient soumises à leur arbitrage ou à leur exertise.

SOYEZ JUSTES!

Quelques personnes — bien intentionnées, assurément — prêtent à notre honorable Résident général des idées de vengeance à l'égard de ceux qui ont consacré leurs efforts à soutenir son prédécesseur — si tant est que celui-ci eut besoin d'être soutenu — pendant les deux années qu'il a passées parmi nous.

Pour notre part, nous n'attachons aucune importance à ces racontars que l'on ne peut, en vérité, que taxer de racontars, de vieilles savetières ou de vieilles portières.

Et si l'on pouvait douter, deux mots seuls, de notre Résident général, suffiraient, du reste, pour anéantir tous ces potins: ce sont ceux par lesquels, le jour de son arrivée, il terminait son discours, en réponse à celui de notre distingué Président du Tribunal:

Dans les régions nouvelles, où vous appellent vos fonctions, me disait M. Barthelemy Saint - Hilaire, si vous voulez réussir et faire œuvre utile: SOYEZ JUS-TE!

Ces deux derniers mots en disent assez long de l'homme pour que nous n'insistions pas,

Nos services post ax

La question des services maritimes postaux entre la France et la Tunisie étant de nouveau sur le tapis, un illustre inconnu, le contre-amiral Colombeau I, vien de publier dans le journal la Marine Française à propos de nos services postaux:

voudrions également un départ tous les jours, de Marseille pour Bizerte, port du plus grand avenir et plus rapproché de la France que Tunis. La durée des traversées scrait de 24 heures à 48 nœuds. Un train express correspondrait à l'arrivée et départ du paquebot.

Ce contre-amirat qui préconise la création d'un service quotidien sur Bizerte—posséderait-il, par hasard, des actions de la Compagnie du Port de Bizerte? — veut bien ajouter que, toutefois, le paquebot pourrait suivre jusqu'à Tunis pour y prendre et déposer des marchandises.

Il suffirait de laisser à Bizerte, ant le plus rapproché de la France, les lettres et passagers.

Pareil raisonnement de la part d'un contre-amiral, n'est rien moins u'insensé.

Cet homme-là est certainemen mur pour les invalides.

En ce qui concerne la décision de la Compagnie Générale Transatlantique de vouloir, paraît-il, retirer tous ses paquebots en service dans la Méditerrance le 1er juillet, c'est la simple manœuvre—

habile ajoutons-le, de la part de M. Pereire, pour forcer notre Parlement, par trop indolent — à laquelle il ne faut pas attacher plus d'importance que celà.

Les paquebots transatlantiques rouleront après comme avant le 1^{er}juillet même si les nouvelles conventions postales ne sont pas votées.

L'Odent, de Bizerte, s'amuse à faire courir dans sa bonne ville, les bruits les plus stupides, sur mon compte, auprès de ses naturalisés.

Qu'il prenne garde à lui, que nous ne lui servions un plat de notre façon...

A bon entendeur...

Eu. L.

NOTRE COMMERCE EN 1893

Jusqu'en 1892, le mouvement commercial de la Tunisie n'avait cessé de progresser. Il a subi en 1893 un brusque mouvement de recul qui se chiffre par une diminution de près d'un million de francs dans les importations et par 7,517,181 francs de moins-value dans les exportations.

La cause de cette situation est connue; elle ne peut être attribuée qu'à l'insuffisance de la récolte des céréales et des olives, qui sont le principal élément de la richesse publique en Tunisie, et qui constituent, à beaucoup près, la plus importante partie de son exportation.

Cependant, malgré les conditions défavorables dans lesquelles la Tunisie s'est trouvée pendant l'année 1893, les importations de la France n'ont eu à subir qu'une diminution de cent mille francs, sur un total de près de 22 millions, tandis que les pertes subies par l'Angleterre et l'Italie, les deux seules puissances dont la concurrence soit dangereuse pour notre commerce, se chiffrent par plus de cinq cent mille francs.

Du plomb dans l'aile!

Quelques personnes se plaisent à faire courir le bruit que notre condamnation à un mois de prison, dans le procès Lisbonis, est la justification pleine et entière de Monsieur le Secrétaire en chef de la Municipalité de Tunis.

Nous renvoyons ces bonnes âmes au jour des débats contradictoires.

Néanmoins, elles nous permettront de leur dire, d'ores et déjà, que M. Lisbonis, par l'organe de son avocat, Me Goin, a tellement peu contesté d'avoir été chassé de la préfecture des Bouches du Rhône, qu'il a fait lire à l'audience, le décret de révocation pris contre lui par le préfet Cazelles. Les amis maladroits de M. Lisbonis feraient bien mieux de se taire, ils nous éviteraient d'apprendre au public que ce fonctionnaire a du plomb dans l'aile.

Il paraîtrait que cet excellent M. Préault, l'administrateur-délégué de la Cie des P.T.S.S. a demandé, ces jours derniers, à un de nos amis, si on n'allait pas arrêter notre réflacteur en chef et lui faire purger le mois de prison qu'il a attrappé dans l'affaire Lisbonis? (textuel) ce qui arrêterait la publication de nos articles contre sa compagnie!!! (restextuel).

Innocent, va!

Notre rédacteur en chef devrait-il purger sa peine, qu'il y a encore derrière lui assez de collaborateurs pour demander avec instance, au Gouvernement, pendant sa détention, la déchéance de cette Compagnie qui ne se fera pas attendre, espérons-le.

Échos Tunisiens

Retour de notre Résident général

M. Millet, enchanté de la tournée qu'il vient de faire dans le Sud, où il a reçu le plus sympathique et respectueux accueil, mais probablement quelque peu fatigué, sera, dans la journée de dimanche, de retour à Tunis.

Un effet causé par la mauvaise foi

Les individus qui ont cru devoir attenter à la vie du sieur X..., entrepreneur à Tunis, dans la soirée du 10 décembre courant, devaient assurément se trouver sous le coup d'une cause par les circonstances mêmes qui l'ont produite, étant donné qu'il n'y a jamais d'essets sans causes.

Nous sommes amplement fixés sur la manière employée par ce M. X... pour règler ses comptes avec les tiers, manière qui, se continuant, ne pourra lui procurer que des aventures à peu prés semblables à celles dont il vient d'être victime.

La cause de cette attaque très regrettable, ne peut être attribuée qu'à un mauvais règlement de comptes. Car, quelle que soit la nationalité de l'ouvrier, celuici n'irait jamais attaquer son patron à main armée si ce patron remplissait toujours scrupuleusement les engagements contractés.

Nous croyons sincèrement que le patron honnête n'a rien à redouter des ouvriers qu'il emploie s'il leur donne lui même l'exemple de la probité.

COMPTOIR CENTRAL

OROSDI*, BACK et Gie

Rue Es-Sadikia et Rue d'Allemagne

SIEGE SOCIAL A PARIS 9, RUE D'HAUTEVILLE Maisons principales à : Constantinople, le Caire, Alexandrie Tunis, Smyrne, Salonique et Philipopoli

Messieurs Orosdi, Back & Cie ont l'honneur d'informer leur chientèle de détail, qu'indépendamment de tous leurs assortiments d'articles d'hiver; ils ont reçu toutes leurs nouveautés pour cadeaux de Noël et du jour de l'an, un grand choix de fantaisies en bronze, verrerie fine, maroquinerie, jouets haute

nouveauté et à des prix très mo-

Couturière Parisienne

dérés.

Mme DELALANDE

6, rue d'Angleterre (en face la Poste)
TUNIS

Costumes sur mesure en laioage depuis 60 francs

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parsumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il posséde en outre l'avantage d'une inocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 40 fr. Se défier des contrefaçons DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE M. D. LADISLAS, Bijoutier, Avenue de France, 9, a l'honneur d'inviter sa clientèle ainsi que la population à vouloir bien visiter les assortiments variés d'articles en bijouterie, joaillerie de toute nouveauté, ainsi que les perdules de salon qu'il expose à l'occasion des fêtes.

Il les pric en outre de remarquer surtout les services en porcelaine et en cristal incrustés d'argent, objets tout à fait artistiques, du meilleur goût et d'un travail de toute beauté, inconnus même dans les villes principales de l'Europe.

Tous les articles sont vendus à des prix très modérés.

CHAUX HYDRAULIQUI

du Coup de Sabre Prix de la tonne sur vagon à Hamman-Lif:

à Hammam-Lif.

15 FRANCS
Pour les commandes s'adresser à M. BIANCHI

A L'HIRONDELLE 1, Ru Es-Sadikia près la Banque de Tunisie

Papeterie de Luxe

Grand assorliment d'encriers en verre, cristal porcelaine, bronze et vieil argent.

PAPIERS A LETTRES DERNIERES NOUVEAUTÉS depuis 0,40 la boite jusqu'à 7 fr.

Fournitures administratives et de dessin
REGISTRES

de la Maison LECLANCHÉ et Fils

Société Industrielle des Téléphones

Constructions èlectriques, Caoutchouc, Câbles

CAPITAL: 18,000,000 de fr.

Ancien établissement Rattier & Menier PARIS — 25 rue du 4 Septembre — PARIS

La correspondance doit être adressée à M. Chevalier, 15, rue d'Italie, à Tunis.

Paris, le 10 décembre 1894.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, dans le but de développer nos affaires en Tunisie et afin de donner la plus entière satisfaction à notre nombreuse clientèle, M. J. CHEVALIER, entrepreneur d'électricité, notre représentant à Tunis, vient de s'adjoindre un ingénieur éléctricien qui s'occupera, d'une façon toute spéciale, tant au point de vue technique que pratique, de toutes les installations d'èclirage et de transport de force motrice par l'électricité.

Les installations de sonneries, téléphones, paratonnerres, acoustiques et télégraphes seront également assurées par ses soins, ainsi que le service des entretiens.

Nous sommes persuadés que vous trouverez ainsi dans notre Maison non seulement une entière bonne volonté à vous satisfaire, mais encore une direction compétente pour tous les travaux que vous voudrez bien nous confier.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Société Industrielle des Téléphones.

N.B.—M.J. Chevalier a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que M. Félix Dapoigny ne fait plus partie, à aucun titre, de sa Maison.

BELLE PROPRIETE

S'adresser au bureau du journal

FACILITÉS DE PAIEMENT

Avis Important

Les Compagnies d'assurances Le Phénix, incendie et vie, l'Abeille, accidents, ont l'honneur de prévenir leurs assurés que M. J. Dapoigny, ancien employé chez M. J. Chevalier, leur agent général à Tunis, n'a aucune qualité pour traiter les différentes branches d'as-

surances les concernant.
Elles prient donc le public de s'adresser, pour tous renseignements ou réclamations directement à leurs Agences générales situées à Tunis:

15 rue d'Italie, en face de l'Hôtel des Postes.

Etude de Me PATEL huissier à Tunis.

VENTE

par autorité de justice

Le JEUDI VINGT-SEPT DÉCEMBRE 1894, à huit heures du matin, il sera procédé dans la salle des ventes, de MM. les Commissaires-priseurs, sise à Tunis, rue de Danemark, à la vente aux enchères publiques, de :

Brouettes, Echelles, Madriers, 2000 Carreaux, un Niveau, etc.

Au comptant, frais en sus L'huissier poursuivant,

PATEL.

Joaillier, Horloger et Bijoutier

vendue avec les plus sérieuses garanties de bon marché et de durée illimitée

9, Avenue de France 9, et 1. Rue de la Commission, 1

Superficie totale des Magastas: 1.500 m. car. Maison BORTOLI Frères et Cie

ETRENNES

Petits meubles. — Maroquinerie Petits bronzes. — Articles de l'antasie Articles de bureau. — Orfèvrerie en Ecrin Bijouterie, etc.

JOUETS Chevaux mécaniques, Vélocipèdes pour enfants, Chariots, Pièces mécaniques avec phonographes. — Jouets et Jeux de toutes sortes.

CONFISERIE

Marrons glacés - Chocolat à la crême Fondants. — Fruits confits. — Nougat Papillottes, etc.

Chaix considérable d'étrennes utiles de teute sortes EXPOSITION

de tous les objets pour Étrennes depuis le 13 décembre

Orfévrerie Christofie; seuls dépostaires en Tunisie Principe absolu du magasin (ne vendre des marchandises que de qualité irréprochable et au plus bas prix possible.

FABRICATION FRANÇAISE

de serrures et combinaisons

POUR COFFRES-FORTS

SIMPLES OU INCOMBUSTIBLES FORESTIER FRERES (Vaines) Seul dépositaire pour la Tunisie

A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France (Passage de Tunis).

Le gérant : Em. LACROIX Tunis. — Imp. BRIGOL, rue Essadikia, 14

Cannelage et Empaillage GRANDE

Wagner et Albrecht

24, Rue d'Iialie, 24 et rue de la Commicsion, 8 - Tunis

Brioches. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gateaux Tartes. - Desserts etc.

Pains de luxe et de ménage. — Spécia-lité : Pains anglais. — Biscuits. — Patés fins. — Vins fins et Liqueurs de premier choix. — Petits Fours. — Fournitures pour Soirée. — Baptêmes. — Mariages et Bals.

DE CHAISES

EN TOUS GENRES

Reparation Prix modérés Maison française RUE DE NAPLES, 8

PIETE DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION:

38, RUE SIDI-KADOUS 🚰 RUE DES GLACIÈRES, 67 Ancienne maison PROAL

69, rue de la Kasbah Bureaux auxiliaires 12, rue Kachachine.

IMPRIMERIE PAPETERIE H. BRIC - Tunis Tunis - Rue Es Sadi

Franco, o fr.

sur Bristol ivoire de 1er choix : 2 RANCS ; Deuil, 2 fr. 75 Franco contre mandat-poste 25 cent. en sus. Enveloppes anglaises pour dutes, 0,65 le cent

5 Médailles d'or -- Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889 Demange Frères & Alioth

Propriétaires-inaustriels PAU. SOUSSE. BORDEAUX

Garantie pure de tont mélange Expédition en colis postaux de 5 kilos en Tunisie, Algérie, Corse, France

et à l'étranger LIVRAISON A DOMICILE en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 kilos

S'ADRESSER pour toutes les commandes

à Monsieur PAUL NADAL

Représentant pour la Tunisie, 13, rue d'Allemagne Luais ENVOI FRANCO B'ÉCHANTILLONS SUR BEMANDE

SEULE MAISON FRANÇAISE DE PATISSEKIE, CUM A. BOURRELLY

Tunis, 24, Avenue de France, Tunis

Spécialité de dattes farcies aux pistaches GMAND CHOIX

de confitures et pâtisseries fines assorties Pièces montées, petits fours pour noces, soirées, baptèmes, etc.

Colis-Postaux pour tous pays

M. CH. KESSLER, brasseur à Tunis, rue de Constantine, à l'honneur de porter à la connaissance du public et de sa nombreuse clientèle qu'il s'est adjoint M. J.-B. Rœhly, ancien propriétaire de brasserie à Strasbourg, qui organisera un service à l'instar des établissements d'Alsace.

Restaurant de nuit

Banque de Tunisie

Société Anonyme

Capital 8 millions de francs

Siège social à Tunis OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. __Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéances fixes -Garde de titres. - Payement et escompte de coupons. Reports. -Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. - Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays. SOUSCRIPTIONS -- EMISSIONS

ÉTRENNES! ÉTRENNES!

AU

CHARLES KLOTH

TUNIS — 17, Avenue de France, 17 — TUNIS Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, Itc., etc.

Marbres bruts et ouvrés

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce e

CHEMINEES DEPUIS 12 FRANC Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : Rue d'Italie N. B, — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose des travaux.

vendant meilleur marché que partout ailleurs

L.-B. PLANES 16, Rue d'Espagne 16 - TUNIS

Spécialité de Beurres et Fromages Salaisons et Conserves; Hors d'Œuvre et épices anglais Hors-d'Œuvre français; Jambon d'York Petit-Salé; Lard; Graisse; Saucisson d'Arles et de Lyon; grand

assortiment de Biscuits; Confitures surfines et de Lyon; grand
assortiment de Biscuits; Confitures surfines et Gelées
Conserves de Fruits; Fruits secs
Pâtes alimentaires; Huile d'olive fine; Vins fins
et liqueurs de marque; Eaux minérales
Balais; Brosses; Eponges; Cordages; Articles divers.
Toutes les marchandises sont garanties fraîches et de bonne qualité et

vendues à des prix très modérés. Les commandes pour l'extérieur sont livrées franco d'emballage et celles

pour Tunis sont portées gratis à domicile.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulees de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressées. Elle peut aussi se charger de l'éxécution des plans après les dessins de maçoncution des plans nerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses

Agent pour la Tunisie: J. FORTI TUNIS. - 43, Rue des Glacières - TUNIS.

Les qualités désinfectantes, microbiciles cicicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponine Le Beuf son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicu-

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs Dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons DÉPOT: PHARMACIE NÉE

Marchand-tailleur, civil et militaire Avenue de France, maison Bodoy GRAND ASSORTIMENT DE DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTÉS

DE LA SAISON pour complets sur mesure Chapeaux, Chemises, Cravates; etc.

Prix Modérés M. Louis MAROLDA, coupeur

GRAND ZAR TUNISIEN

MAISON UNIVERSELLE

A. BEAUCAINE TUNIS – 29, Flue Al-Djazira, 29 -

A partir du LUNDI 17 DÉCEMBRE et pendant

tout le courant du mois POSITION

DE JOUETS ET ARTICLES POUR ÉTRENNES

A cette occasion, MM. les Propriétaires de Grand Bazar Tunisien ont l'honneur d'informer leur nombreuse clien-

tèle que le vaste hall de la rue Al-Djazira sera entièrement consacré à cette Exposition qui sera un véritable paradis des enfants et des grandes personnes, car tout se trouvera réuni dans cette magnifique salle, unique en Tunisie.

Les dernières nouveautés pour étrennes, venant de notre Maison d'achats de Paris, seront mises en vente à chaque

rayon et à des prix défiant toute concurrence. Aperçu de quelques articles

Crèches et Articles de Noël, Jouets, Cartonnages, Jeux de salon et de jardin, Croquets, Lawn-Tennis, Chevaux mécaniques, Voitures, Jeux scientifiques, Fusils, Sabres, Panoplies, Instruments de musique, Bébés incassables de toutes marques; Articles de Paris, Maroquinerie, Albums pour photographies, Coffrets, Boîtes à gants, Boîtes à mouchoirs en peluche et en ébénisterie, Boîtes de couleurs, Boîtes de compas, Papeteriefantaisie; Parfumerie de marque, Boîtes à parfums, Lampes colonne et Lampes de parquet, Suspensions, Vannerie fine, Fleurs, petits Meubles de fantaisie, Jardinières, Bronze d'art et petits Bronzes, Terres cuites; Porcelaines françaises, de Chine et du Japon, Faïences d'art, Caves à liqueurs, Services de table, Vins fins et Liqueurs fines, Champagne, etc., etc.

BIJOUTERIE ET ORFÈVRERIE CHRISTOFLE garanties

Rayon spécial et grand assortiment de Jouets à 20, 30, 50, 65, 95 centimes et 1 franc 45, etc. etc.

Etant donné le succès obtenu les années précédentes par la confiserie, la Maison s'est particuliérement attachée à n'avoir que des premières marques; notre clientèle en jugera, du reste; on trouvera des Marrons glacés, des Dragées, des Pralines, des Fondants, des Chocolats et toutes espèces de Bonbons fins, etc., etc., ainsi qu'un choix censidérable de Sacs et Boîtes à bonbons, qui, par leur élégance et leur goût artistique, obtiendront certainement un grand succès auprès de Tout Tunis voudra visiter cette magnifique Exposition qui, certainement, sera l'évenement de la Saison.

EXPÉDITIONS POUR L'INTÉRIEUR

PARTITIES Règence de Tunis

PROTECTORAT FRANÇAIS

DIRECTION GENERALE

DES FINANCES 110000 .300

DIRECTION DES

Il est donné avis au public que le dimanche 23 décembre 1894, à deux heures de l'après - midi, dans les bureaux du Fondouk El-Ghalla, il sera procédé par adjudication publique et par voie d'enchères à la location pour une année du ler janvier 1895 des boutiques du dit marché.

Les affiches apposées et le règlement du Fondouk El-Ghalla tenu à la disposition du public, dans les la reaux de la Direction des Contributions Diverses font connaître les conditions de location.

Le même jour, après les enchères ci-dessus, il sera procédé publiquement au tirage au sort de certaines boutiques dont les numéros sont indiqués sur l'affiche et louées movennant 15 fr. 60 par mois. Les personnes qui désireraient participer à ce tiragé au sort sont invitées à se faire inscrire, des maintenant, à la Re-

cette Principale des Contributions Diverses, rue d'Angleterre, 22, de 9 houres à midi, les dimanches exceptés. Le registre d'inscription sera clos le 22 décembre 4894.

Tunis, le 17 décembre 1894. Le Directeur des Contri-

bations Diverses

SOLANET

ÉTUDE DE

M. G. VIGNALE

avocat-délenseur rue de l'Ancienne-Douane, numéro 34, maison Césana, Tunis.

Aux Enchères Publiques sur saisie-immobilière

en trois lots DE 10

le quart indivis D'UNE

SISE A TUNIS Rue El-Maaouïa, 13

20

SIS A TUNIS

Rue Sidi-Kassem Nº 14

de 350 piastres grevant un immeuble

SIS A TUNIS Impasse El-Mahroug, 5 et 7

Il sera procédé le Mercredi 23 janvier 1895, à une heure et demie derelevée, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Tunis, séant au Puluis de justice de ladite ville, ancien palais Kéreddine, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des impendles dont la désignation suil

DESIGNATION des Immeubles à le dre (telle qu'elle est

PREMIER LO

procès-verbal de sa

Le quart indiv construction sise rue El- Maouïa N

indigene est en ruin est bâtie en pierres terre. chaux et sable et est com-posée d'un rez-de-choussée comélevé sur partie d'un premier

autour d'une cour intérieure nord, rue Sidi Kassem. occupées en tout ou partie par un nommé Chaloum Galloula dit Kaïat, comme principal locataire, le restant étant complètement en ruines ainsi que la chose paraît résulter de l'aspect de la façade rue Manouia. Sur la façade de la rue Maaouia if existe une porte d'entrée à deux ouvrants, trois ouvertures et une grande ouverture barricadée par une palissade en bois blanc, cette façade mesure environ vingt et un mètres. Limites: sud-ouest, rue Maaouïa; nord-ouest, immenble No 25; sud-est, immeuble No 11. Cet immeuble est grevé d'un enzel de centdix piastres l'an au profit de la Banque de Tunisie.

DEUXIÈME LOT

Le huitième indivis d'un immeuble sis à Tunis, rue Sidi-Kassem Nº 14.

Cet immeuble composé d'un simple rez-de-chaussée bâti sur voûtes sert d'écurie et hangar; sur la partie droite en entrant propriétaires demeurant à existe une chambre. Sur le unis, côté gauche existe un escalier en mauvais état, con-Cette construction genre duisant à la terrasse. D'après sier à Tunis, en date du 18 digène est en ruin , elle renseignements donnés sur octobre 1894, visé le dit les lieux, cet immeuble serait occupé par un nommé France à Tunis. Andria Calasciterra comme locataire d'un sieur Luigi des charges a été faite le Garsia pour l'année arabe mercredi 5 décembre 1894, étage. D'après les rensei-gnements contenus dans le procès-verbal de saisle-im-mobilière, l'immeuble ne mobilière, l'immeuble ne mobilière ne mo comprend plus que quatre Kassem No 16; est, immeu-

pièces habitables existant ble rue Sidi Kassem Nº12;

TROISIÈME LOT

Un enzel de la somme de trois cent cinquante piastres tunisiennes, grevant une maison sise à Tunis, impasse El-Mahrong numéros 5 et 7.

Procédure

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M. Jeseph Cubisol, propriétaire et contrôleur civil demeu-fenseur exerçant près le CINO CENTS tribunal civil de première FRANCS ci... instance de Tunis, y demeurant rue de l'ancienne Douane Nº 34, sur les sieurs : 1º El-Habib El-Moulla ; 2º Sliman El-Moulla ; Hamida El-Moulla; 40 Mohssen El-Moulla; 5º Djéhana El-Moulla, épouse du sieur Hadj Hassein Mamelouk; 6º ce dernier pour l'autorisation maritale; 7º Kaboura El Moulla épouse Chadly Azouz; 8º ce dernier pour l'autorisation maritale, tous Tunis, n'ayant pas constitué de défenseur, suivant procès-verbal de Me Patel, huis jour par M. le Consul de

La publication du cahier

Mises à prix

Outre les charges, clauses et conditions insérées dans le cahier des charges dressé par le défenseur soussigné et déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de Tunis, les enchères seront reçues sur les mises à prix suivantes, fixées par le poursuivant, savoir:

Pour le premier lot, DEUX CENTS FRANCS Pour le deuxième lot, CENT CINQUANTE FR.

Me Vignale pour avocat-dé- Pour le troisième lot, MILLE FRANCS ci. .

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 C. P. C. modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles saisis pour raison d'hypothéques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour plus amples renseignements, s'adresser:

1º En l'étude de Me Vignale, avocat-défenseur poursuivant, rue de l'Ancienne Douane, numéro 34;

2º Et, pour prendre connaissance du cahier des charges, au grelfe du Tribunal civil de première instance de Tunis, où il est déposé.

Signé: G. VIGNALE.

Domaine POTIN CIMENTS

Dépôt : près de la gare française Vin rouge - Vin bland - Eau-de-vie S'adresser à MM. COMTE et C'. hureaux : à l'entrepôt du domaine, rue de l'ortugal.

CHARBONS

Briquettes Braisettes industrielles grosses Braisettes

1. marque Dépôts à la marine, en face des Douares

geranile 1re qualité Dépôts route de la Goulette

KENTE EN GROS ET DEMI-GROS Pour renseignements, s'adresser a M Y. I. FARGEON, 3, rue Bubel-Khadra (ancienne maison Pi-

ommoimonla oir

SOCIETÉ ANONYME Capital 15 MILLIONS entierement versés Comptoir de Tunis

Avenue de France

Escompte, reconvrements, avairces sur titres et marchandises, chèques et lettres de chédit sur tous pays, encaissementé de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intéret bouifié aux déposants de fonds 3 0/0 - Bons de caisse, bons a un an et deux ans, 3 0/0; hons a trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

BASSIN D'ARCACHON

Société des Parqueurs Réunis. — SCHLE CHER, Agent à Tunis

ATTENANT A « TUNIS-He CL » MAGASINS: 12, R

GROS

PARCA LA GOULETTE Casse-Croûte à toute heure — Tripes à la mode de Caen Choucroute garnie

Jambon fumé — Paté de foie gras truf é de Perigueux et Moules cuites

HUITRES D'ARGACHON depuis 30 centimes

Messageries Françaises

Entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa SERVICE DES DÉPECHES

TRANSPORT DES VOYAGEURS & DE LA MESSAGERIE Départs de Tunis et de Sousse tous les jours à midi-Bureaux : à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse, au Café du Commerce

GROS

DETAIL S DOURA Frères DE' Entrepèts : rue des Glacières, 44 et 29 Succursales : avenue Bab-Djedid, 48, et rue de Zargua, 4

Denrées coloniales; Légumes sees; Conserves alimentaires; Savons de France et de Sousse; Semoules et Farines; Pétrole et Huile de Sousse; Liqueurs ordinaires et des premières marque

La Maison DOURA frères a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il trouvera dans ses magasins et su corrades, outre l'épicerie, les comestibles et denrées coloniales: le seul gival de la véritable fine-champagne, le commac de la maison Georges prince de la maison Georges per Phinopoulo, une des plus anciennes de Grèce et fournissur du Roi e et la Cour.

Ce commac a été reçonnu comme étant l'extrait des purs raisins mus-

cats, ainsi que l'ont démontré les analyses des chimistes et les certificats des professeurs de la Faculté de médecine de l'Université d'Athènes; il se recommande, en outre par sa seule dégustation. — L'accepter, c'est l'adopter. Seuls dépositaires: MM. BOURA frères.

CHINA BISLERI FER

VOLETE DIGERIR BENE??



LIQUEUR

STOMACHIQUE, RECONSTITUANTE

FELICE BISLERI MILAN

Boisson agréable evec l'eau de Seltz et Sodi. Se boit présérablement avant le repas et à Theure du vermouth.

L'Eau

de la R. Sorgente Angelica de NOCERA UMBRA, légère, gazeuse, alcaline, certifice pure, réputée et déclarée par les principales colchrités médicales la reine des eaux de jable



VOULEZ VOUS LA SANTE?

DELAEDE

Représentant, 6, Rue d'Angleterre, TUNIS

Société des Grandes Caves de Bordeaux : COGNACS & EAUX-DE-VIE Fontes d'art et d'agrément : Gasnes, Paris

Autographie instantance (300 copies sans manipulations) Ozonateur, désinfecteur automatique Etiquettes de luxe pour liquoristes : Pichot, de Paris

Pour tous renseignements, croquis, catalogues, échantillons, s'adresser ou écrire à M. DELALANDE, représentant pour la Tunisie, 6, rue d'Angleterre, Tunis.

Maison A. DE PARADE

IMPORTATION DIRECTE DE MATÉRIAUX de CONSTRUCTION Entrepôt général

des Tuileries et Briqueteries de Marseille FABRICATION

de la RENOMMÉE CHAUX GRASSE à Djebel-Djeloud

BRIQUETERIE A LA MANOUBIA Adresser les commandes : 18 bis rue d'Espagne — TUNIS

Demandez Partout L'APÉRITIF BELLOT ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis Dépôt général des eaux minérales de VICHY Dépòt des liqueurs fines de la maison LAVAINE et Cie

Grédit Foncier et Agricole d'Algerie

Société anonyme - Capital 30 millions SUCCURSALE DE TUNIS 9, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, reconvrements, ordres de Bourse, avances sur titres. encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit. Dépôts à vue et à échéance fixe : A vue 2 % - 6 mois 2 1/2 - 1 an 3 %



Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrete la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules II est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente rateur des chemidacons. — Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS Env. fo sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Se trouve au MAGASIN GENERAL, avenue de France.